

Le travail a déjà commencé

Les départements de l'Intérieur, des Affaires étrangères et de la coopération et de la Justice et des Libertés nous ont fait parvenir un communiqué élaboré suite à la séance de travail, présidée hier par le souverain pour l'examen des divers volets relatifs à la problématique de l'immigration au Maroc. On apprend que les ministres concernés ont tenu aussitôt une réunion pour la mise en œuvre des hautes orientations royales en la matière. Le communiqué parle déjà de « La nouvelle politique marocaine d'immigration ». Laquelle se déclinera, selon ce document, en un plan d'action opérationnel autour des quatre axes essentiels du rapport du CNDH. « Elle sera mise en œuvre selon une démarche d'association avec cette institution et de concertation avec l'ensemble des autres acteurs concernés », précise-t-on.

Détails : S'agissant de l'asile, il sera procédé au lancement immédiat d'un processus de mise à niveau du cadre juridique et institutionnel national et ce, dans le but de doter le Royaume d'un système de gestion conforme aux standards internationaux et respectueux de ses engagements en matière de promotion et de protection des droits de l'homme.

En attendant, le cas des personnes détentrices, à ce jour, de documents délivrés par la Représentation du Haut Commissariat pour les Réfugiés (HCR) à Rabat sera traité en priorité.

Concernant les étrangers en situation administrative irrégulière, des instructions ont été données aux autorités compétentes pour continuer de traiter les personnes en situation de séjour irrégulier dans le strict respect de la loi et de veiller à la protection de leurs droits et de leur dignité.

Une commission interministérielle établira dans les jours à venir un cadre procédural pour l'examen, au cas par cas et selon des critères précis, de la situation juridique de certaines catégories d'étrangers en situation administrative irrégulière.

Parallèlement, les autorités marocaines continueront leur lutte sans relâche contre les réseaux de trafic des migrants et de traite des personnes. Dans ce cadre, il sera procédé dans les plus brefs délais au renforcement du dispositif juridique et des actions de sensibilisation en la matière.

Les partenaires du Maroc, notamment l'Union européenne, sont également concernés au premier plan par la nouvelle donne migratoire et doivent faire preuve d'un engagement plus concret dans leur appui à la mise en œuvre de cette nouvelle politique marocaine d'immigration. De même, une attitude responsable est requise de la part des pays voisins, qui sont autant concernés par la problématique migratoire au niveau régional ■

Droits des migrants, l'approche Royale

RAPPORT En prenant connaissance des recommandations du CNDH, le souverain ouvre la voie à l'adoption d'une nouvelle politique, basée sur le droit, envers les immigrés et les demandeurs d'asile. Le Maroc veut donc assumer pleinement son statut de terre d'accueil.

MOHAMMED ZAINABI

« Le Souverain a pris note des recommandations pertinentes du CNDH et a réitéré sa conviction que la problématique migratoire, objet de préoccupations légitimes et parfois sujet de polémiques, doit être abordée de manière globale et humaniste, conformément au droit international et dans le cadre d'une coopération multilatérale renouée ». Le communiqué du Cabinet royal a été on ne peut plus clair. C'est sous l'angle du droit qu'il va falloir désormais traiter la question migratoire au Maroc.

Le message royal a été diffusé aussitôt après que le souverain ait pris connaissance, le 9 septembre, du rapport thématique relatif à la situation des migrants et des réfugiés au Maroc. Intitulé « Etrangers et droits de l'Homme au Maroc : pour une politique d'asile et d'immigration radicalement nouvelle », ce document va droit au but. Loin de verser dans la complaisance, ses auteurs relèvent que le contrôle accru des frontières s'est accompagné de campagnes régulières de contrôle d'identité et d'interpellations qui ont

donné lieu à de nombreuses violations des droits des migrants en situation irrégulière : interpellation de réfugiés, violences et mauvais traitements, refoulements sans saisine de la justice... Ces actes s'ajoutent, lit-on dans le même rapport, « aux violences de délinquants et de trafiquants des êtres humains et aux violations subies par les migrants pendant leur long parcours migratoire ». En établissant ce diagnostic, le CNDH précise ne pas contester « le principe du droit des autorités marocaines à contrôler l'entrée et le séjour

des étrangers et leur devoir de lutter contre les trafics des êtres humains ». L'institution souligne toutefois que « les pouvoirs publics ne peuvent, dans l'accomplissement de ces missions, se soustraire aux dispositions constitutionnelles en matière de droits humains et de droits des étrangers, aux engagements internationaux contractés en vertu de la ratification de l'ensemble des instruments de protection des droits de l'Homme ». Pour aider le pays à avancer dans le bon sens dans ce dossier, très sensible, le CNDH donne de précieuses recommandations que le gouvernement a tout intérêt à faire siennes. Et pas seulement le gouvernement, puisque l'institution s'est aussi adressée au Parlement, aux médias, aux entreprises et aux syndicats ainsi qu'à l'ensemble des acteurs sociaux et des partenaires internationaux du Maroc. Surtout que les principaux aspects de la problématique ont été décortiqués et de nombreuses actions correctives ont été proposées. Qu'il s'agisse de la situation des réfugiés et des demandeurs d'asile, des étrangers en situation administrative irrégulière ou de la lutte contre la traite des personnes ou encore des étrangers en situation régulière, le CNDH a émis des recommandations ■

réalisables. L'objectif est de voir le Maroc adopter une nouvelle politique de l'immigration et du droit d'asile. L'accueil favorable réservé par le souverain à ce travail est un signal fort qui augure une rupture avec les anciennes politiques. Le rapport a été également bien accueilli par la société civile, les politiques et les partenaires étrangers du pays. C'est le cas notamment de Camille Denis. La coordinatrice du Groupe antiraciste d'accompagnement et de défense des étrangers et migrants (GADEM) accueille avec enthousiasme l'appel du CNDH à l'ouverture d'un dialogue élargi avec la société civile sur les questions migratoires. « *Le rapport servira de base de travail* », estime-t-elle, émettant toutefois des réserves quant à la nécessité d'édicter de nouvelles lois, quand le cadre juridique existant ne demande qu'à être étoffé et surtout appliqué. De son côté, Ali Lotfi est tout aussi satisfait. Le Secrétaire général de l'ODT, syndicat qui a été le premier à permettre à des immigrés de manifester sous sa bannière, veut maintenant voir des actions concrètes réalisées. Son organisation a d'ailleurs reçu 50 enfants de 4 à 15 ans nés de parents immigrés, qui doivent inscrits à l'école. « *Pour l'heure, c'est loin d'être une tâche facile !* », martèle-t-il, en rejetant

la propension de certains activistes à accuser le pays de racisme. Aller de l'avant pour résoudre les problèmes posés sur la base du droit, c'est ce que veut le roi Mohammed VI. C'est pour cela que le souverain a réuni, le 10 septembre, des membres du gouvernement et de hauts responsables concernés. Il est clair que ce dossier est prioritaire.

Pas question de perdre du temps !

Au lendemain de la diffusion du communiqué du Cabinet royal concernant le rapport du CNDH, le souverain a présidé, au palais royal de Casablanca, une séance de travail, en présence du Chef du Gouvernement et de plusieurs ministres et hauts responsables, consacrée à l'examen des divers volets relatifs à la problématique de l'immigration. Cette réunion s'inscrit dans « la perspective d'établir une nouvelle politique migratoire globale dans le Royaume », indique le communiqué du Cabinet royal diffusé à l'occasion.

On apprend aussi que le roi a donné ses instructions au gouvernement afin de procéder, sans délais, à l'élaboration et la mise en place d'une stratégie et d'un plan d'action appropriés, en coordination avec le CNDH et les différents acteurs concernés, dans la perspective de formuler une politique globale en matière d'immigration. Donc, pas question de perdre du temps dans ce dossier !

Messages clés du souverain

- Le nombre d'immigrés issus des pays d'Afrique Subsaharienne a quadruplé au Maroc.
- Le Maroc a connu récemment, sous l'effet de la crise économique mondiale, une nouvelle forme d'immigration provenant de pays comme l'Espagne, la France et d'autres pays européens. Le Souverain a réitéré la nécessité de procéder à la régularisation de la situation de ces personnes en matière de résidence et d'activités qu'elles exercent, au même titre que les immigrés réguliers des autres nationalités, dont les immigrés subsahariens.
- Le Royaume du Maroc ne saurait accueillir tous les migrants qui souhaitent s'y installer.
- Si la gestion opérationnelle de la question de l'immigration illégale connaît parfois certains excès, qui restent isolés, il n'y a pas d'usage systématique de violence de la part des forces de l'ordre et encore moins d'acharnement. Partant, le Maroc refuse catégoriquement toutes les allégations fallacieuses qui tentent de porter atteinte à sa réputation.
- Le souverain avait donné, à plusieurs reprises, ses hautes instructions formelles aux autorités compétentes en vue de respecter les droits des migrants, de se conformer strictement à la loi dans leur traitement, sans discrimination, et de fournir l'assistance à ceux qui souhaitent retourner dans leurs pays.
- Le souverain a également insisté sur la nécessité de poursuivre sans relâche la lutte contre les réseaux de trafic et la traite des êtres humains.

Réactions



■ L'Organisation marocaine des droits humains (OMDH) enregistre positivement la teneur du rapport thématique relatif à la situation des migrants et des réfugiés au Maroc, élaboré par le Conseil National des Droits de l'Homme (CNDH). Par ail-

leurs, les pratiques racistes à l'égard de ces migrants sont exogènes aux habitudes et à la culture des Marocains.

Mohamed Nachach, président de l'OMDH

■ Les Nations Unies au Maroc applaudissent l'intérêt démontré par le CNDH pour le respect des droits humains des étrangers dans le Royaume et la portée de ses recommandations dans ce sens, et se félicitent que celles-ci aient déjà emporté le soutien

de Sa Majesté le Roi Mohamed VI.

Les Agences des Nations Unies au Maroc, notamment le Haut commissariat pour les réfugiés (UNHCR) et l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) réitérent aux autorités marocaines leur disponibilité pour accompagner les efforts nationaux visant à assurer aux réfugiés, demandeurs d'asile et migrants un accueil à la hauteur des traditions humanistes du Royaume et des exigences du cadre juridique national et international.

Communiqué de l'UNHCR au Maroc

■ Je suis très satisfait de constater que le rapport du CNDH reconnaît les atteintes aux droits des migrants qui nous inquiètent depuis longtemps, mais aussi formule des recommandations concrètes pour une politique migratoire plus juste et plus efficace. L'Union européenne est consciente de



la complexité des défis liés à la migration irrégulière qui se présentent à elle également. L'accueil favorable au plus haut niveau déjà donné à ce rapport au Maroc est très encourageant. Le défi pour l'avenir sera la mise en

œuvre des recommandations du CNDH dont j'ai d'ores et déjà indiqué à Mr El Yazami qu'elles sont en phase avec les objectifs du Partenariat pour la Mobilité signé en juin dernier. Ce Partenariat sera accompagné d'un appui financier considérable de l'UE et de ses Etats membres pour des projets de coopération qui pourront s'inspirer des recommandations émanant du CNDH.

Rupert Joy, ambassadeur de l'Union européenne au Maroc

« C'est maintenant à l'ensemble des acteurs de jouer ! »

Driss El Yazami, Président du CNDH.

ENTRETIEN RÉALISÉ PAR MOHAMMED ZAINABI

L'Observateur du Maroc. Parmi les nombreuses mesures proposées par le CNDH dans son dernier rapport concernant les migrants, quelles sont celles que vous jugez prioritaires et qui devraient donc être appliquées dans l'immédiat ?

Driss El Yazami. Il y a des mesures urgentes comme la délivrance d'un titre de séjour aux réfugiés statutaires, le lancement d'un programme d'insertion en leur faveur, la protection des migrants irréguliers interpellés contre tout mauvais traitement, la garantie à ceux qui sont détenus provisoirement d'un accès effectif à la justice, la protection des groupes vulnérables et notamment les femmes et les enfants, etc. Mais au delà, l'objectif central du rapport est une double prise de conscience, par les autorités et l'ensemble des acteurs sociaux, que nous sommes depuis longtemps une terre d'accueil et que nous le sommes encore plus en raison de mutations indéniables que tous les pays du sud connaissent, mais que nous connaissons peut-être de manière plus aigüe. C'est ce qu'ont rappelé les deux communiqués du Cabinet Royal, qui ont clairement affirmé l'engagement personnel du souverain sur ces problématiques, la nécessité d'une approche globale, humaniste et conforme aux dispositions constitutionnelles et au droit international. C'est maintenant à l'ensemble des acteurs de jouer : les pouvoirs publics, mais aussi l'ensemble de la société. Il y a à cet égard de nombreux signes d'espoir, comme le montrent l'action diverse et dynamique de la société civile ou une initiative comme celle de la RAM, dont le PDG, M. Benhima, nous a approchés bien avant la publication de notre rapport, pour une formation à ces nouvelles réalités de l'ensemble du personnel, du top management au personnel au sol.

Votre rapport confirme que beaucoup reste à faire en matière de protection des migrants et de demandeurs d'asile au Maroc, n'est-ce pas là un franc désaveu pour le gouvernement actuel ?

La politique menée jusque là dans ce domaine a été mise en place par les gouvernements précédents et a été poursuivie par



Nous ne voulons désavouer personne. Nous voulons que nos recommandations soient sérieusement discutées et mises en œuvre si elles sont pertinentes.

le gouvernement actuel. Ce n'est donc absolument pas ce gouvernement seul qui est responsable. C'est évident si l'on fait l'historique de l'action publique. En 2003, une loi sur l'entrée et le séjour des étrangers, l'émigration et l'immigration irrégulière avait été adoptée, suivie en 2007 de la signature d'un accord de siège avec le HCR, lui déléguant l'examen et l'octroi des demandes d'asile. Sur une forte insistance et avec le soutien de l'Union européenne, une politique de contrôle des tentatives d'émigration irrégulière a été mise en place, à la grande satisfaction des divers pays européens, même si elle débouchait sur des violations de droits fondamentaux. La dernière initiative fut la signature, en juin 2013, entre

le Maroc, l'Union européenne et six Etats membres d'une Déclaration conjointe établissant le partenariat de mobilité. Cette politique a été menée sans qu'il y ait une prise en compte des mutations historiques en matière de migrations humaines, faisant du Maroc une terre d'immigration. Face à cette situation inédite, les pouvoirs publics ont agi de manière ad hoc, par touches successives, sans que leurs initiatives ne soient conçues de manière globale et adaptée aux nouvelles réalités.

Ceci étant précisé, notre rôle constitutionnel faut-il le rappeler - est de saluer, en matière de droits de l'Homme, les progrès de l'exécutif lorsque il y en a et de mettre en exergue les dysfonctionnements, lorsqu'ils sont avérés. Le CNDH a aussi pour responsabilité de veiller au respect de nos engagements internationaux et à l'harmonisation du droit interne en conséquence. Nous l'avons fait pour les prisons, les centres de sauvegarde de l'enfance, les hôpitaux psychiatriques, la médecine légale, ... Ce faisant, nous ne voulons désavouer personne. Nous voulons que nos recommandations soient sérieusement discutées et mises en œuvre si elles sont pertinentes. C'est ce qu'attendent nos compatriotes, les migrants et la communauté internationale.

Comme à chaque fois que de nouvelles propositions sont émises, la question du coût de leur mise en application va se poser. Serait-ce là un faux prétexte ?

Absolument pas. Toute politique en général et une politique d'immigration et d'asile en particulier a un coût. Nous appelons non seulement à une mise à niveau des lois, mais à une politique d'insertion des étrangers en matière de logement, de travail, d'éducation, ... et nous soulignons à plusieurs fois dans notre rapport les contraintes et les défis qui pèsent sur le Maroc sur le plan socio-économique et budgétaire. Nous ne sommes pas de doux rêveurs idéalistes, et c'est notamment la raison pour laquelle nous demandons une implication internationale, notamment des pays de l'Union européenne, dans les programmes d'insertion ■